

Dépôt des demandes de réintégration des étudiants en situation d'Abandon des études durant l'année 2016/2017

Les étudiants en **situation d'Abandon des études** durant l'année universitaire **2016/2017** (*Licence ou Master*) sont informés que la période de dépôt des **demandes de réintégration** et la procédure à suivre sont fixées comme suit :

Période :

- Mardi 20 Juin 2017 au Lundi 03 Juillet 2017

Lieu de dépôt :

- Rez-de-chaussée du bloc des départements de spécialités

Procédure à suivre :

- Renseigner le formulaire de demande de réintégration (Abandon des études 2016/2017) ;
- Déposer le dossier indiqué dans le formulaire.

Etude des dossiers :

- Les dossiers seront traités conformément à la réglementation en vigueur et l'étudiant sera informé de la suite à donner à sa demande par vois d'affichage.

Bejaia le, 20 Juin 2017

Vice décanat chargé de la pédagogie